



S-é-m. Chris PALLISTER, S/Sgt.
A. Director Operational Information Management
Directeur par intérim, Gestion de l'information opérationnelle

Your File - Votre référence

CROPS Officers / ORECs

Our File - Notre référence

2018-10-12

Definition revision of the Federal Policing Priorities / Révision de la définition des priorités de la police fédérale

In an effort to clarify ambiguities that have emerged in applying the Federal Policing (FP) Priorities to the FP Major Project Prioritization process, the eight FP Priorities have been further defined and approved by the Deputy Commissioner Federal Policing. As the Priorities themselves have not changed, there is no change to the FP Major Project Prioritization Process. The refined definitions are as follows:

Money Laundering/Terrorist Financing

Money laundering occurs when an individual or group uses, transfers, sends, delivers, transports, transmits, alters, disposes of, or otherwise deals with any property, or proceeds from property, obtained as a result of criminal activity. Such actions are taken with the intent to convert illegal assets into legitimate funds or conceal the origins of such funds (*Criminal Code of Canada (CCC) s. 462.31; s. 462.33*).

Terrorist financing is the provision of financial support to individuals or groups involved in terrorist activities. It may involve funds raised from

Dans le but de dissiper les ambiguïtés qui ont été mises en lumière lors de l'intégration des priorités de la Police fédérale (PF) dans le processus de priorisation des projets majeurs de la PF, les définitions des huit priorités de la PF ont été clarifiées puis approuvées par le sous-commissaire à la Police fédérale. Étant donné que les priorités en tant que telles n'ont pas changé, cela n'entraînera aucun changement dans le processus de priorisation des projets majeurs de la PF. Les nouvelles définitions sont les suivantes :

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent consiste, pour un individu ou un groupe, à utiliser, envoyer, livrer à une personne ou à un endroit, transporter ou modifier des biens obtenus à la suite d'une activité criminelle, en disposer, en transférer la possession ou prendre part à toute autre forme d'opération à leur égard dans l'intention de convertir les biens illégaux en fonds légitimes ou d'en dissimuler l'origine (*Code criminel du Canada, art. 462.31 et 462.33*).

legitimate sources, such as personal donations and profits from businesses and charitable organizations, as well as from criminal sources, such as the drug trade, the smuggling of weapons and other goods, fraud, kidnapping and extortion. (CCC s. 83.02 to 83.17).

This is deemed a Federal Priority only when it is the primary criminal activity or main focus of the investigation (e.g., involves a professional money launderer: someone with a professional designation such as lawyers or accountants, with no link to the predicate offence, who assist in the commission of the money laundering offence, such as setting up offshore accounts).

Illegal Migration/Human Smuggling

Illegal migration refers to the facilitation, transportation, attempted transportation, or illegal entry of a person or persons across an international border, in violation of one or more country's laws, either clandestinely or through deception. Canada has requirements for entry into the country through standard immigration processes or refugee claims. An individual who commits offences may be arrested and subject to removal/deportation, fines or imprisonment (s. 18 *Immigration and Refugee Protection Act*, IRPA; s. 11 *Customs Act*).

Human smuggling is a form of illegal migration that refers to a business transaction between two willing parties involving movement across borders, usually by illegal means (s.117 (1) *IRPA*).

This is deemed a Federal Priority only when illegal migration/human smuggling is the primary criminal activity or main focus of the investigation, and there is a Canadian nexus to the offences.

Suspected Terrorists

Criminal investigations into suspected terrorist activity refers to efforts to prevent, detect and deny suspected terrorist activity, as it relates to any of the components identified in the CCC (s. 83.01-83.22), including:

- knowingly participating in, or contributing to, any activity of a terrorist group for the purpose of enhancing the ability of any terrorist group to facilitate or carry out a terrorist activity;

Le financement du terrorisme consiste à offrir un soutien financier à des individus ou des groupes impliqués dans des activités terroristes. Ce peut être sous la forme de fonds obtenus tant de sources légales, notamment les dons personnels et les profits provenant d'entreprises ou d'organismes caritatifs, que de sources criminelles, comme le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armes et d'autres produits, la fraude, les enlèvements ou l'extorsion. (*Code criminel du Canada*, art. 83.02 à 83.17).

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsqu'il s'agit du crime principal ou de l'élément central de l'enquête (par exemple, lorsqu'un professionnel qui n'a aucun lien avec l'infraction désignée, comme un avocat ou un comptable, aide à blanchir des fonds, notamment en créant des comptes à l'étranger).

Migration d'illégaux et passage de clandestins

La migration illégale désigne le transport ou la tentative de transport d'une personne d'un côté à l'autre d'une frontière internationale, ou encore l'entrée illégale d'une personne dans un pays ou l'aide fournie en ce sens, en violation d'une ou de plusieurs lois du pays, que ce soit clandestinement ou par la ruse. Le Canada impose des exigences à l'entrée sur son territoire, qu'il s'agisse de procédures normales d'immigration ou d'une demande d'asile. Tout contrevenant est passible d'arrestation et s'expose aux sanctions applicables (renvoi ou expulsion, amende, emprisonnement) (art. 18 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR); art. 11 de la *Loi sur les douanes*).

Le passage de clandestins est une forme de migration illégale. Il s'agit d'une transaction entre deux parties qui vise à faire entrer l'autre illégalement, de son plein gré, dans un pays (par. 117(1) de la LIPR).

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsqu'il s'agit du crime principal ou de l'élément central de l'enquête et que les infractions touchent le Canada.

Présumés terroristes

Les enquêtes criminelles sur les activités terroristes présumées désignent les démarches visant à prévenir, à détecter et à enrayer toute activité terroriste présumée, liée à l'un ou l'autre des éléments indiqués aux articles 83.01 à 83.22 du *Code criminel*, notamment :

- knowingly facilitating a terrorist activity;
- commission of a serious (i.e., indictable) offence for the benefit of, at the direction of or in association with a terrorist group;
- knowingly instructing anyone to carry out a terrorist activity for a terrorist group;
- knowingly harbouring or concealing any person who has carried out or is likely to carry out a terrorist activity for the purpose of enabling the person to facilitate or carry out any terrorist activity; and
- collecting, providing, or making available, using or possessing property for certain activities/purposes (terrorist financing).

Cyber Fundamentals

Cybercrime is a broad term that captures both crimes where technology is the primary target and where technology is a significant enabler in more traditional crimes. The *RCMP Cybercrime Strategy* distinguishes cybercrime into two categories:

- **Technology-as-Target:** criminal offences targeting computers and other information technologies, such as those involving the unauthorized use of computers or mischief in relation to data (e.g. botnets, hacking, DDoS, malicious software (malware), viruses) (Pursuant to s. 342.1 (1), 342.2 (1) and 430 (1.1) of the CCC).
- **Technology-as-Instrument:** criminal offences where the Internet and information technologies are instrumental in the commission of a crime, such as those involving fraud (CCC s. 380), identity theft (CCC s. 402.2), intellectual property infringements (s. 42 of the *Copyright Act*), economic espionage (s. 19 of the *Security of Information Act*), money laundering (CCC s. 462.31), online drug trafficking (s. 5 of the *Controlled Drugs and Substances Act*), human trafficking (CCC s. 279.01, 279.011, 279.02 and 279.03), organized crime (CCC s. 467.11 to 467.13), or terrorist activities (CCC s. 83.01 to 83.22).

- consciemment participer à une activité d'un groupe terroriste, ou y contribuer dans le but d'accroître la capacité de tout groupe terroriste de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter;
- consciemment faciliter une activité terroriste;
- commettre un acte criminel au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste, ou en association avec lui;
- consciemment charger un personnes de se livrer à une activité terroriste pour un groupe terroriste;
- héberger ou cacher consciemment une personne dont on sait qu'elle s'est livrée à une activité terroriste ou est susceptible de le faire, afin de lui permettre de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter; et
- réunir, fournir, rendre disponibles, utiliser ou posséder des biens à certaines fins ou pour certaines activités (infractions de financement du terrorisme).

Techniques d'enquête de base pour le cyberspace

Cybercriminalité est un terme vaste qui désigne à la fois les crimes où la technologie est la cible principale et ceux où la technologie est un instrument important dans la perpétration de crimes traditionnels. La Stratégie de lutte contre la cybercriminalité de la GRC divise la cybercriminalité en deux catégories :

- **infractions où la technologie est la cible :** actes criminels qui ciblent des ordinateurs et d'autres technologies de l'information, comme ceux qui concernent l'utilisation non autorisée d'ordinateurs ou les méfaits visant des données (p. ex., réseaux de zombies (*botnets*), piratage, déni de service distribué (*DDoS*), maliciels, virus) (par. 342.1 (1), 342.2 (1) et 430 (1.1) du *Code criminel*).

Federal Policing cybercrime investigations focus on criminal activities that: target the federal government; threaten Canada's critical infrastructure; involve the use of cyber systems to facilitate or support terrorist activity; and threaten key business assets. Cybercrime investigations may also implicate FP priority investigations of more traditional crimes, such as serious and organized crime, financial crime, and criminal activity related to national security.

This is deemed a Federal Priority only when targeting threat actors who, on a national or international scale, are exploiting cyber systems (e.g., dark web) and/or providing the services (e.g., malware) that are enabling crime. This priority also recognizes the need to collaborate with industry and international law enforcement partners, and improve training and recruitment practices to promote foundational cyber knowledge.

Market Enforcement

Market Enforcement focusses on capital market violations under the CCC that are of regional or national significance, and threaten investor confidence and the economic integrity of Canada.

Capital market misconduct is a criminal offence under s. 380 (fraud), s. 382 (fraudulent manipulation of stock exchange transactions), s. 397 (falsification of book and documents which includes accounting fraud), and s. 400 (false prospectus). Although the principle focus of the Integrated Market Enforcement Team (IMET) is investigating market violations in Canada, IMET also assists international partners in the investigation of foreign market violations when there is a nexus to Canada.

This is deemed a Federal Priority only when capital market violations are the primary criminal activity or main focus of the investigation.

Opioids

Opioids are a class of pain-relieving drugs that include natural opiates (e.g., codeine, morphine), semi-synthetic opioids (e.g., heroin) and synthetic opioids (e.g., fentanyl). The RCMP is most concerned with illicit synthetic opioids, which are covered in Schedule I of the *Controlled Drugs and Substances Act*.

- **infractions où la technologie est l'instrument:** actes criminels commis à l'aide d'Internet ou de technologies de l'information, comme la fraude (art. 380 du *Code criminel*), le vol d'identité (art. 402.2 du *Code criminel*), la violation de propriété intellectuelle (art. 42 de la *Loi sur le droit d'auteur*), l'espionnage économique (art. 19 de la *Loi sur la protection de l'information*), le blanchiment d'argent (art. 462.31 du *Code criminel*), le trafic de drogue en ligne (art. 5 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*), la traite de personnes (art. 279.01, 279.011, 279.02 et 279.03 du *Code criminel*), les activités du crime organisé (art. 467.11 à 467.13 du *Code criminel*) ou les activités terroristes (art. 83.01 à 83.22 du *Code criminel*).

Les enquêtes de la Police fédérale sur la cybercriminalité sont axées sur les activités criminelles qui ciblent le gouvernement fédéral, qui constituent une menace pour les infrastructures essentielles du Canada, qui mettent en jeu l'utilisation de systèmes informatiques pour faciliter ou soutenir des activités terroristes et qui constituent une menace pour des biens essentiels. Les enquêtes sur la cybercriminalité peuvent aussi inclure des enquêtes prioritaires de la PF sur des crimes plus traditionnels, notamment le crime organisé, la criminalité financière et les activités criminelles liées à la sécurité nationale.

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsque les individus ciblés, à l'échelle nationale ou internationale, exploitent des systèmes informatiques (p. ex., dans le Web invisible) ou offrent les services (p. ex., les maliciels) qui concourent à la commission du crime. Dans le cadre de cette priorité, on reconnaît la nécessité de collaborer avec le secteur privé et les partenaires de l'application de la loi à l'étranger et d'améliorer la formation et les pratiques de recrutement à l'appui d'une solide connaissance de base du cyberspace.

Police des marchés

La police des marchés est axée sur les violations des dispositions du *Code criminel* touchant les marchés financiers qui sont d'importance régionale ou nationale et qui menacent la confiance des investisseurs ou

In accordance with s. 6 of the *Controlled Drugs and Substance Act* related to importation and exportation, no person shall import into Canada or export from Canada a substance included in Schedule I, II, III, IV, V, or VI except as authorized under the regulations.

This is deemed a Federal Priority only when the investigation involves engagement with international law enforcement partners (e.g., China, U.S.), and/or relates to illegal importation, exportation, production, or interprovincial/national distribution (i.e., not street-level trafficking).

Outlaw Motorcycle Gangs

Outlaw Motorcycle Gangs (OMGs) is a category of organized crime whose members adopt a recognizable group identity (e.g., employing patches and symbols) to create an atmosphere of fear or intimidation with the purpose of engaging in criminal activity (pursuant to s. 467.1(1) and s. 467.13(1) of the CCC).

This is deemed a Federal Priority only when it relates to OMG threat actors who enable/facilitate criminal activities on an interprovincial or international level.

While the Canadian Integrated Response to Organized Crime (CIROC) has identified specific chapters of OMGs to be a priority, this does not prevent the RCMP from pursuing other opportunities to disrupt OMGs, interprovincially or internationally, within the Federal Scope of Service.

G7 Security

Canada holds the 2018 presidency of the Group of Seven (G7), a collective of seven of the world's most industrialized and developed economies. The Leaders' Summit was designated by an Order-in-Council under the *Foreign Missions and International Organizations Act* (pursuant to s. 10.1). The RCMP has primary responsibility to ensure security for the proper functioning of the Summit, and the power to take appropriate measures to that end. RCMP personnel will be required to support operational activities related to the Summit in La Malbaie, Quebec, as well as related ministerial meeting security.

l'intégrité économique du Canada, notamment la fraude (art. 380), les manipulations frauduleuses d'opérations boursières (art. 382), la falsification de livres et documents, ce qui comprend la fraude comptable (art. 397) et les faux prospectus (art. 400).

Bien que l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers (EIPMF) concentre ses enquêtes sur les crimes commis au Canada, elle participe également aux enquêtes de ses partenaires étrangers portant sur des crimes touchant les marchés financiers d'autres pays lorsqu'il y a un lien avec le Canada.

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsqu'il s'agit du crime principal ou de l'élément central de l'enquête.

Opioides

Les opioïdes sont une catégorie de médicaments pour soulager la douleur qui englobe des opiacés naturels (comme la codéine et la morphine), des opioïdes semi-synthétiques (comme l'héroïne) et des opioïdes synthétiques (comme le fentanyl). La GRC s'intéresse surtout aux opioïdes synthétiques illicites, qui sont visés par l'annexe I de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Selon l'article 6 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, l'importation et l'exportation de toute substance inscrite à l'une ou l'autre des annexes I à VI sont interdites, sauf dans les cas autorisés aux termes des règlements.

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsque l'enquête prévoit la collaboration avec des partenaires étrangers en application de la loi (p. ex., chinois ou américains) ou porte sur l'importation, l'exportation, la production ou la distribution interprovinciale illégales (et non le trafic dans les rues).

Bandes de motards hors la loi

Les bandes de motards hors la loi (BMHL) sont des groupes du crime organisé dont les membres affichent leur appartenance (par exemple à l'aide d'écussons et de symboles facilement reconnaissables) pour créer un

If there are any questions or concerns regarding the interpretation of the FP Priorities or the Prioritization process itself, please do not hesitate to contact the Federal Policing Assessment Unit via email at Federal_Policing_Assessment_Unit@rcmp-grc.ca.ca or S/Sgt. Chris Pallister at chris.pallister@rcmp-grc.gc.ca

Thank You,



Chris PALLISTER, S/Sgt.

A. Director Operational Information Management

climat de peur ou d'intimidation dans le but de commettre des crimes (selon les par. 467.1(1) et 467.13 (1) du Code criminel).

Il s'agit seulement d'une priorité pour la Police fédérale lorsqu'il est question de membres de BMHL qui facilitent la perpétration de crimes à l'échelle interprovinciale ou internationale.

Même si la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO) a désigné certains chapitres de BMHL comme étant prioritaires, cela n'empêche pas la GRC d'explorer d'autres moyens de perturber les BMHL, à l'échelle interprovinciale ou internationale, à l'intérieur de la portée des services de la PF.

Sécurité du G7

En 2018, le Canada assure la présidence du Groupe des Sept (G7), qui réunit sept des pays les plus industrialisés du monde et à l'économie la plus développée. Le Sommet du G7 a été désigné dans un décret pris en vertu de l'article 10.1 de la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales. En tant que principal organisme responsable de la sécurité et du déroulement sans heurt du sommet, la GRC peut prendre les mesures appropriées pour y parvenir. Le personnel de la GRC devra soutenir les activités opérationnelles liées au Sommet qui se déroulera à La Malbaie (Québec) et assurer la sécurité aux réunions ministérielles connexes.

Si vous avez des questions au sujet de l'interprétation des priorités de la PF ou du processus de priorisation en soi, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec le Groupe de l'évaluation de la PF à

Federal_Policing_Assessment_Unit@rcmp-grc.ca.ca or S/Sgt. Chris Pallister at chris.pallister@rcmp-grc.gc.ca

Merci.



Chris PALLISTER, s.é.-m.

Directeur par intérim., Gestion de l'information opérationnelle